MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 30 août 2021

PREAVIS N° 8/2021

Demande de crédit pour une installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de la déchetterie, Le Sépey

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter auprès du Conseil communal un crédit de CHF 60'000.00 pour financer une installation photovoltaïque à poser sur la toiture du bâtiment ECA 2420 « déchetterie », Le Sépey.

2. Situation

En 2016, le Conseil communal a accepté un crédit pour la construction d'un nouveau bâtiment, situé sur le site de la déchetterie, en remplacement d'un bâtiment devenu dangereux. Une fois cette construction terminée, la question s'est posée de savoir ce qu'il serait envisageable de faire sur la toiture de ce bâtiment d'une surface de 180 m^2. Après réflexion, la Municipalité a mandaté l'entreprise « Préalpes Energy Sàrl » pour étudier la possibilité de réaliser une installation photovoltaïque. A réception de l'étude, la Municipalité a été convaincue que cette réalisation serait judicieuse et économiquement intéressante.

Au reçu de l'offre, la Municipalité a été favorablement surprise de constater le rendement d'une telle installation. En effet, la production annuelle est estimée à 36'225 kWh, ce qui représente la consommation annuelle de 7 ménages.

L'autorité s'est également penchée sur la consommation électrique des bâtiments de la voirie et de la déchetterie, entre juillet 2016 et juin 2020. Les chiffres sont les suivants :

Juillet 2016 à juin 2017 :	16'682 kWh	CHF 3'846.16
Juillet 2017 à juin 2018 :	16'230 kWh	CHF 3'731.85
Juillet 2018 à juin 2019 :	17'550 kWh	CHF 4'028.69
Juillet 2019 à juin 2020 :	15'387 kWh	CHF 3'521.09

La consommation et le coût moyen annuels de ces 4 années sont de 16'462 kWh et CHF 3'781.94.

Une partie de cette énergie, évaluée à 16'462 kWh/an, soit environ 45% de la production totale, sera autoconsommée par les bâtiments. Le solde sera injecté dans le réseau et vendu à 0.07 centimes le kWh (moyenne actuelle, amenée à évoluer) pour valoriser cette énergie renouvelable.

Afin de promouvoir la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, la Confédération a mis en place un instrument de Rétribution Unique (RU) pour les installations solaires. Cette subvention unique est estimée à CHF 13'400.00.

Le solaire constitue une énergie renouvelable. Il s'agit d'une énergie propre, silencieuse et inépuisable, que la technologie photovoltaïque transforme en électricité. Elle ne témoigne plus seulement d'une conviction écologique, mais elle apporte aussi la garantie d'une certaine indépendance énergétique. A notre sens, le photovoltaïque est un investissement intelligent pour un futur durable.

3. Données techniques de l'installation

- ⇨ Surface disponible sur le toit : ~ 180 m^2
- ⇨ Surface exploitable : 172 m^2
- ⇨ Composition : modules 100 pièces et 1 onduleur
- ⇨ Production d'énergie estimée : kWh 36'225

4. Coût des travaux

Préalpes Energy

Coût de l'installation « clé en main »	CHF	54'976.00
Subvention fédérale « Pronovo »	./. CHF	13'400.00
Coût réel du projet TTC	CHF	41'576.00

Romande Energie

Remplacement du câble existant depuis le point d'injection jusqu'au point de fourniture dans les tubes existants		
Total TTC	CHF	5'752.35

Romande Energie		
Une augmentation de puissance de 25 A à 60 A est nécessaire pour réaliser cette installation, soit une augmentation de 35 A.		
Augmentation de puissance 35 A à CHF 160.00/A	CHF	5'600.00
Electricité Adrien Durgnat		
Modification pour le raccordement d'une installation photovoltaïque		
Total TTC	CHF	6'477.00
Coût total des travaux : CHF 59'405.35, arrondi à	**CHF**	**60'000.00**

5. Frais d'exploitation et de rendement

Amortissement de l'investissement CHF 60'000.00/15ans		CHF	4'000.00
Charges d'exploitation, entretien et provision annuels	+	CHF	600.00
Economie annuelle estimée des frais d'électricité	./.	CHF	3'781.94
Vente de l'énergie électrique excédentaire (0.07 ct./kWh)	./.	CHF	1'383.40
Bénéfice annuel projeté		CHF	565.34

6. Financement

La commune est au bénéfice d'un règlement communal sur la taxe spécifique sur l'énergie électrique (RTSE). Sont assujettis à cette taxe tous les consommateurs d'électricité établis sur le territoire de la commune d'Ormont-Dessous. Cette taxe spécifique est affectée à l'approvisionnement d'un fonds communal créé à cet effet, appelé « Fonds énergétique durable ».

Selon les dispositions légales, les dépenses de ce fonds sont exclusivement affectées aux domaines suivants :

1. énergies renouvelables ;
2. éclairage public mais uniquement pour la rénovation du réseau public et la diminution de consommation de ce dernier ;
3. efficacité énergétique ;
4. développement durable.

Le montant à disposition dans ce fonds à ce jour est de CHF 304'898.95.

La Municipalité propose de financer l'entier de l'installation photovoltaïque par le biais de ce fonds et d'amortir cet investissement sur 15 ans.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 8/2021 du 30 août 2021 ;

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.00 TTC pour financer la réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de la déchetterie ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique — La Secrétaire

Gretel Ginier — Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 septembre 2021

Délégué municipal : M. Marcel Borloz, Municipal